

Rapport

Date de la séance du CE: 22 août 2018
Direction: Direction des finances
N° d'affaire:
Classification: Non classifié

Office d'informatique et d'organisation : autorisation de dépenses pour les produits et les prestations de services de 2019. Crédit-cadre 2019

Table des matières

1	Synthèse	3
2	Bases légales.....	3
3	Qualification juridique des dépenses.....	4
3.1	Dépenses liées ou nouvelles	4
3.2	Dépenses périodiques ou uniques.....	4
4	Dépenses faisant l'objet de la demande	4
4.1	Aperçu des dépenses	4
4.2	Comparaison avec la précédente demande de crédit	5
4.3	Délimitation par rapport aux autres dépenses de l'OIO	7
5	Conséquences en cas de rejet.....	7
6	Sûreté de l'information et protection des données	7
7	Législation sur les marchés publics	8
8	Répercussions de l'affaire sur les finances, l'organisation, le personnel, les TIC et le territoire	8
8.1	Investissements entraînant un maintien ou une augmentation de la valeur.....	8
8.2	Amortissements.....	8
8.3	Coûts induits.....	9



9	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	9
10	Répercussions sur les communes	9
11	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société.....	9
12	Proposition.....	9
	Annexe	10

1 Synthèse

Par le présent crédit-cadre, le Grand Conseil approuve un cadre financier composé de **dépenses uniques de 12,6 millions de francs** et de **dépenses périodiques de 81,8 millions de francs** pour les dépenses de 2019 dans le groupe de produits Informatique et organisation.

Ces dépenses concernent principalement les services de base TIC fournis par l'OIO ainsi que d'autres prestations dans le domaine des applications de groupe et des marchés publics. Elles servent à la maintenance et au développement des prestations, y compris à la réalisation de projets et à la fourniture de conseils par des tiers, ainsi qu'à l'exploitation au sens large, c'est-à-dire les coûts de l'utilisation des prestations informatiques sous la forme de prix du service ou de dépenses pour la maintenance, le remplacement d'appareils, les licences ou l'exploitation des centres de calcul.

Le crédit-cadre couvre l'ensemble des dépenses connues actuellement qui seront nécessaires pour les prestations visées par le présent arrêté. Les dépenses supplémentaires qui pourraient apparaître nécessaires pendant la durée du crédit mais qui ne peuvent pas être anticipées actuellement (p. ex. pour des projets TIC) seront soumises aux autorités compétentes pour qu'elles les approuvent séparément.

Selon l'ordonnance sur les TIC¹, les Directions et la Chancellerie d'Etat ou leurs offices spécialisés sont responsables des applications spécialisées et des applications de groupe qu'ils utilisent tandis que l'OIO est responsable des services de base TIC de l'administration. Conformément à une pratique en vigueur depuis 2017 et définie en concertation avec la Commission des finances (CFin), le Conseil-exécutif soumet les dépenses TIC au Grand Conseil sous la forme de crédits-cadres pluriannuels pour chaque Direction, la Chancellerie d'Etat et la Justice (DIR/CHA/JUS) et pour l'OIO. Les dépenses requises pour les projets de grande envergure sont autorisées séparément. Tant que le projet IT@BE de réorganisation des TIC est en cours, les dépenses de l'OIO sont approuvées annuellement.

2 Bases légales

- Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC, RSB 101.1), article 76, lettre e
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 46, 47, 48 et 53
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 139, 141, 145, 147, alinéa 3, 149 et 154a
- Ordonnance du 24 janvier 2018 sur les technologies de l'information et de la communication de l'administration cantonale (OTIC ; RSB 152.042), article 13
- Ordonnance du 5 novembre 2014 sur l'organisation des marchés publics (OOMP ; RSB 731.22), article 13, alinéa 1, lettre a en relation avec l'annexe, chiffre 3

¹ Ordonnance sur les technologies de l'information et de la communication de l'administration cantonale (OTIC), RSB 152.042

3 Qualification juridique des dépenses

3.1 Dépenses liées ou nouvelles

Depuis le 1^{er} juin 2014, l'article 48, alinéa 1 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0) considère qu'une dépense est nouvelle lorsque, pour ce qui est de son montant, de la date à laquelle elle sera engagée ou d'autres modalités, l'organe compétent dispose d'une liberté d'action.

Il existe presque toujours une certaine marge de manœuvre dans les décisions relatives à l'introduction ou au développement de solutions TIC. Les coûts de conseil et de développement sont donc des dépenses nouvelles.

Il y a également une marge de manœuvre dans l'utilisation des solutions TIC, c'est-à-dire dans l'exploitation au sens large, en ceci qu'il faut choisir quels éléments de l'offre de prestations seront utilisés à quel endroit et dans quelle mesure. Aussi, afin de garantir la cohérence du traitement des dépenses et la plus grande transparence possible vis-à-vis du Grand Conseil, les coûts d'exploitation sont-ils tous qualifiés de nouveaux, même si la marge de manœuvre est inexistante ou très limitée dans certains cas. Une exception est faite pour certaines affaires concernant uniquement des coûts d'exploitation clairement liés.

3.2 Dépenses périodiques ou uniques

Sont périodiques au sens de l'article 47 LFP les dépenses qui servent à l'exécution d'une tâche permanente. C'est le cas des dépenses pour l'exploitation au sens large qui sont à prendre en charge pendant toute la durée de vie d'une solution TIC. A contrario, les dépenses pour des projets, pour le développement et pour les conseils sont encourues typiquement dans le cadre de projets limités dans le temps. Elles sont donc uniques au sens de l'article 46 LFP.

4 Dépenses faisant l'objet de la demande

4.1 Aperçu des dépenses

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses faisant l'objet de la présente demande. Elles sont détaillées en annexe par unité d'organisation et par produit (application).

Dépenses faisant l'objet de la demande	
en CHF, TVA comprise	2019
Dépenses uniques	12 573 547
<i>dont compte des investissements (CI)</i>	<i>1 350 000</i>
Dépenses périodiques	81 826 354
<i>dont CI</i>	<i>0</i>
Total annuel	94 399 901
Total intermédiaire sans réserve	94 399 901
<i>dont CI</i>	<i>1 350 000</i>
Réserve de 8% sur dépenses uniques	1 005 884

Montant du crédit, y c. réserve	95 405 785
--	-------------------

En accord avec la Commission des finances, le montant du crédit comprend une réserve de 8 pour cent qui ne figure pas dans le budget et le plan financier. S'il doit puiser dans cette réserve, l'OIO s'efforcera de procéder à des compensations internes pour couvrir ces dépenses.

4.2 Comparaison avec la précédente demande de crédit

La somme totale des autorisations annuelles pour les dépenses faisant l'objet de la présente demande a évolué comme suit :

Année	CHF p/an	Remarques
2008	60 967 000	Somme des ACE annuels pour les différents domaines d'activité
2009	64 900 000	
2010	63 793 000	
2011	76 053 000	
2012	65 728 000	
2013	68 360 500	
2014	74 398 191	Un ACE annuel pour toutes les prestations de l'OIO
2015	78 852 419	
2016	74 200 000	AGC 1274/2015 pour les dépenses nouvelles et ACE 1244/2015 pour les dépenses liées
2017	66 420 000 9 862 000 76 282 000	AGC 884/2016 Crédit complémentaire ACE 293/2017 Total 2017
2018	86 323 000 664 000 86 987 000	ACE 822/2017 et ACG 486/2017 10% réserve pour suite développement et projets Total 2018
2019	94 399 901 1 005 884 95 405 785	Présent AGC 8% réserve pour suite développement et projets Total 2019

Ces montants ne sont comparables que dans certaines limites car ils ne comprennent pas les coûts, d'importance variable, de plusieurs projets pluriannuels ayant fait l'objet de demandes séparées (voir ch. 4.3 ci-après).

Les principaux écarts par rapport à la précédente demande de crédit s'expliquent ainsi :

CHF p/an	Objet	Explication
+ 2 223 949	BE-Plateformes d'applications	Les infrastructures aujourd'hui décentralisées des DIR/CHA/JUS sont en cours de centralisation dans le cadre du programme IT@BE (projet APF@BE). Cela

CHF p/an	Objet	Explication
		augmente les coûts d'infrastructure de l'OIO.
+ 2 225 618	BE-PTC	L'ordre des DIR/CHA/JUS dans le déploiement ayant changé (projet Rollout@BE), il y a eu un report des charges d'exploitation associées. Selon le nouveau calendrier, la SAP, la CHA et l'ECO migreront en même temps en 2019, ce qui augmentera le coût des services de base TIC centralisés et des certificats-machine (CHF 1 770 000). De plus, le service SecureMail a été transféré de BE-EGov à BE-PTC (CHF 350 000).
+ 1 170 538	Gestion de projets TIC	Des projets stratégiques nouveaux sont prévus pour 2019. Ils concernent avant tout la cyberadministration (projet eDéménagement), la sécurité (projet Sécurité de l'information BE) et l'harmonisation des smart-phones et des abonnements.
+ 1 503 181	BE-Net	Le surcoût est dû à l'accroissement de la grille quantitative des DIR/CHA/JUS ; le besoin de l'INS a notamment été intégré pour la première fois (CHF 1,2 mio).
+ 1 066 475	BE-Voice	En vertu de l'article 140 OFP, les frais de communication (voix) ne nécessitent pas une autorisation de dépenses, raison pour laquelle elles n'étaient pas contenues dans le crédit jusqu'ici. Mais avec la nouvelle solution centralisée Unified Communication mise en œuvre dans le cadre du projet HarmTel, les frais de communication font partie des coûts de service, raison pour laquelle ils sont budgétisés et intégrés dans le présent crédit. De plus, BE-Voice sera utilisé en tant que service de base par des offices supplémentaires dans les DIR/CHA/JUS à partir de 2019. Cela entraîne une hausse des dépenses par rapport à 2018. Mais une grande partie de ces dépenses peut être refacturée en interne.
- 1 366 360	BE-Assistance	L'assistance de terrain, qui était assurée jusqu'ici par Bedag, sera internalisée dans le cadre de IT@BE, conformément à la nouvelle organisation de l'assistance, et fournie par l'OIO. Les coûts externes diminuent d'autant.
+ 1 253 501	Divers produits/ prestations de services	Des écarts plus faibles résultent de changements des besoins de la clientèle pour les prestations suivantes :

CHF p/an	Objet	Explication
		Produit/prestation de service Montant arrondi en CHF
		• BE-Applications + 537 000 • BE-eGov - 133 000 • BE-GEVER + 294 000 • BE-Print + 468 000 • BE-Web + 139 000 • Formation TIC - 86 000 • Conseil TIC + 2 000 • Conseil SIPD + 33 000

4.3 Délimitation par rapport aux autres dépenses de l'OIO

Les projets TIC de grande envergure se déroulant sur plusieurs années font en règle générale l'objet d'autorisations de dépenses pluriannuelles distinctes. Ces dépenses ne sont donc pas contenues dans le présent arrêté. Cela concerne notamment les autorisations de dépenses suivantes :

- Crédit-cadre 2017-2021 pour licences Microsoft (Enterprise Agreement ; ACE 887/2016, années 2017 à 2022, CHF 36 000 000)
- Crédit-cadre 2016-2021 pour programme IT@BE (mise en œuvre de la stratégie TIC 2016 à 2020 ; ACE 948/2016, années 2016 à 2021, CHF 17 303 000)
- Gestion des affaires et archivage électroniques (GAE), réalisation et introduction (AGC 492/2014 du 1^{er} septembre 2014, années 2015 à 2022, CHF 15 453 000).

5 Conséquences en cas de rejet

Si certaines des présentes dépenses ne sont pas autorisées, les prestations prévues ne pourront pas être fournies ou seulement en partie. De ce fait, les tâches de l'administration qui s'appuient sur ces prestations ne pourront pas être accomplies elles non plus, ou seulement de manière limitée. Nous renvoyons en outre aux explications figurant en annexe concernant chacune des dépenses.

6 Sûreté de l'information et protection des données

Les documents relatifs au respect des dispositions en matière de sûreté de l'information et de protection des données (SIPD) dans l'application des différentes solutions TIC requis par la législation cantonale applicable sont examinés avant la mise en service par le responsable de la sécurité informatique de l'unité d'organisation ou du projet. Le cas échéant, ils sont également examinés par le Bureau pour la surveillance de la protection des données du canton de Berne dans le cadre du contrôle préalable prévu à l'article 17a de la loi sur la protection des données².

² Loi du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD ; RSB 152.04)

7 Législation sur les marchés publics

Conformément aux dispositions applicables du droit des marchés publics, les mandats à des tiers sont attribués, selon leur montant, dans le cadre de procédures de gré à gré, sur invitation, ouvertes ou sélectives. Les mandats dont la valeur dépasse 250 000 francs donnent lieu à un appel d'offres public sur le site internet www.simap.ch. Il n'est toutefois pas toujours possible de procéder à un appel d'offres public car certains mandats ne peuvent être confiés qu'à un seul fournisseur, par exemple s'agissant de marchés subséquents, où des liens de dépendance existent déjà, ou pour des raisons de sécurité. En pareil cas, la renonciation à l'appel d'offres est publiée sur www.simap.ch, comme le prescrit la loi. Les entreprises concurrentes peuvent ainsi recourir contre la décision si elles estiment qu'elle est contraire au droit.

8 Répercussions de l'affaire sur les finances, l'organisation, le personnel, les TIC et le territoire

8.1 Investissements entraînant un maintien ou une augmentation de la valeur

L'aperçu en annexe montre la part des investissements qui maintiennent ou augmentent la valeur, y compris leurs répercussions sur les amortissements par prestation. Les investissements dans les projets et les développements sont considérés comme générateurs de plus-value ; tous les autres sont considérés comme entraînant un maintien de la valeur.

Voici un récapitulatif des investissements entraînant un maintien ou une augmentation de la valeur :

Investissements maintenant la valeur		
en CHF, TVA incluse	2019	Total
Gestion de projets TIC	1 200 000	1 200 000
Total	1 200 000	1 200 000

Investissements augmentant la valeur		
en CHF, TVA incluse	2019	Total
BE-Assistance	150 000	150 000
Total	150 000	150 000

8.2 Amortissements

Sur la base d'une durée d'amortissement moyenne de quatre ans, le présent crédit génère les dépenses d'amortissement suivantes :

Dépenses d'amortissement		
en CHF, TVA incluse	2019	Total
BE-Assistance	37 500	37 500
Total	37 500	37 500

8.3 Coûts induits

Les nouvelles dépenses pour des projets et pour le développement de nouvelles solutions TIC (y compris les acquisitions) autorisées par le présent arrêté peuvent induire en particulier des coûts d'exploitation, de maintenance et de licence. Il est cependant trop tôt pour pouvoir les chiffrer en détail car ils résultent en général des projets dont le présent arrêté autorise la réalisation. Toutefois, ils auront vraisemblablement le même ordre de grandeur que les charges d'exploitation, de maintenance et de licence encourues pour les solutions TIC actuellement en service.

Hormis ce qui précède, le présent arrêté n'a pas de répercussions particulières sur les finances, l'organisation, le personnel, les TIC et le territoire.

9 Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Le présent crédit est conforme à la Stratégie TIC 2016-2020 du Conseil-exécutif.

10 Répercussions sur les communes

Le présent crédit n'a pas de répercussions directes sur les communes.

11 Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Le présent crédit n'a pas de répercussions directes sur l'économie, l'environnement et la société.

12 Proposition

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le présent crédit-cadre.

- Projet d'AGC

Annexe

OIO					
en CHF			2019		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ⁱ	Brève description	Charge par nature		Maintien de la valeur	Augmentation de la valeur
BE-Applications	Gestion des applications de groupe et établissement de la compatibilité avec BE-PTC	Exploitation au sens large ⁱⁱ (d. périodiques)	2 210 505	0	0
		Conseils et développement ⁱⁱⁱ (d. uniques)	1 199 247	0	0
Total annuel dépenses uniques			1 199 247		
Total annuel dépenses périodiques			2 210 505		
Grand total annuel			3 409 752		
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)			3 409 752		
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend les éléments suivants :					
Conseils (CHF 200 000) : augmentation des prestations de conseil en raison de services nouveaux ou supplémentaires (eDéménagement Suisse, OSS, CRM). Développement (CHF 998 000) : adaptation à l'élargissement des services (eDéménagement Suisse, KTV, CRM, etc.). L'écart découle d'une part du développement de la gestion des contrats pour évoluer vers une solution cantonale, de la mise en place de la solution eDéménagement Suisse ainsi que de l'introduction d'une solution SAM Spider et de la solution board.ch. Tout cela suppose des coûts de licence supplémentaires, des plateformes et le cas échéant une assistance supplémentaire. Le projet Rollout@BE génère également des coûts de licence supplémentaires dans le domaine ITSMS/ServiceNow.					



OIO					
en CHF			2019		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³	Brève description	Charge par nature		Maintien de la valeur	Augmentation de la valeur
BE- Plateformes d'applications	Gestion des serveurs pour les applications spécialisées et de groupe. Intégration, exploitation et stockage, surveillance et rapports, création de paquets de logiciels. Fonctionnement des applications spécialisées et de groupe des DIR/CHA/JUS dans le centre de calcul central. Conseils et résolution des problèmes lors de l'intégration d'applications dans l'environnement d'exploitation.	Exploitation au sens large ⁴ (d. périodiques)	40 253 976	0	0
		Conseils et développement ⁵ (d. uniques)	3 147 973	0	0
Total annuel dépenses uniques			3 147 973		
Total annuel dépenses périodiques			40 253 976		
Grand total annuel			43 401 949		
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)			43 401 949		
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend les éléments suivants :					
- Conseils (CHF 2 994 700) : conseils et assistance pour paquetiser les applications spécialisées des DIR/CHA/JUS ; rédaction et mise à jour des documents d'exploitation relatifs à la paquetisation par Bedag Informatique SA. - Développement (CHF 150 000) : développement de services, p. ex. pour le cloud.					

OIO					
en CHF			2019		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³	Brève description	Charge par nature		Maintien de la va- leur	Augmentation de la valeur
BE-EGov	Services en ligne du canton destinés au personnel de l'administration et à la population	Exploitation au sens large ⁴ (d. périodiques)	987 430	0	0
		Conseils et développement ⁵ (d. uniques)	749 079	0	0
Total annuel dépenses uniques			749 079		
Total annuel dépenses périodiques			987 430		
Grand total annuel			1 736 509		
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)			1 736 509		
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend les éléments suivants :					
- Conseils (CHF 138 300) : conseils et assistance dans le domaine de la cyberadministration. - Développement (CHF 610 000) : développement de services de cyberadministration, en particulier mise en place de SwissID.					

OIO					
en CHF			2019		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³	Brève description	Charge par nature		Maintien de la valeur	Augmentation de la valeur
BE-GEVER	Système électronique de gestion des documents avec classement et archivage conformes aux prescriptions légales ainsi qu'un portail de collaboration	Exploitation au sens large ⁴ (d. périodiques)	1 263 522	0	0
		Conseils et développement ⁵ (d. uniques)	200 208	0	0
Total annuel dépenses uniques			200 208		
Total annuel dépenses périodiques			1 263 522		
Grand total annuel			1 463 730		
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)			1 463 730		
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend les éléments suivants :					
• Développement (CHF 200 000) : développements pour répondre aux exigences de la Conférence GAE.					

OIO					
en CHF			2019		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³	Brève description	Charge par nature		Maintien de la va- leur	Augmentation de la valeur
BE-PTC	Postes de travail TIC équipés de matériel informatique et de logiciels. Gestion des utilisateurs, messagerie électronique et délivrance de certificats.	Exploitation au sens large ⁴ (d. périodiques)	10 755 545	0	0
		Conseils et développement ⁵ (d. uniques)	927 073	0	0
Total annuel dépenses uniques			927 073		
Total annuel dépenses périodiques			10 755 545		
Grand total annuel			11 682 618		
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)			11 682 618		
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend les éléments suivants :					
• Conseils (CHF 476 000) : les concepts à élaborer dans IT@BE sont mis en œuvre en partie au moyen des dépenses faisant l’objet de la présente autorisation. Recours à des spécialistes externes pour des tâches organisationnelles et juridiques particulières. Cotisation du canton de Berne à l’association simap.ch et à d’autres organisations nationales dans le domaine des marchés publics. • Développement (CHF 449 700) : le programme IT@BE ne prévoit pas de ressources pour le développement du poste de travail cantonal. Cette rubrique comprend également les développements de la solution actuelle BE-PTC en fonction des besoins de l’exploitation.					

OIO					
en CHF			2019		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³	Brève description	Charge par nature		Maintien de la va- leur	Augmentation de la valeur
BE-Net	Raccordement aux réseaux (LAN, WAN et WLAN), statiques ou mobiles. Exploitation et développement du réseau bernois.	Exploitation au sens large ⁴ (d. périodiques)	15 462 638	0	0
		Conseils et développement ⁵ (d. uniques)	1 379 542	0	0
Total annuel dépenses uniques			1 379 542		
Total annuel dépenses périodiques			15 462 638		
Grand total annuel			16 842 181		
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)			16 842 181		
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend les éléments suivants :					
• Conseils (CHF 250 000) : recours à des spécialistes externes ou à des prestations d'assistance du fournisseur. • Développement (CHF 1 128 000) : développements de la solution actuelle BE-Net en fonction des besoins de l'exploitation ; nouveaux aménagements, déménagements, accroissement des largeurs de bande et mise en place de WLAN.					

OIO					
en CHF			2019		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³	Brève description	Charge par nature		Maintien de la valeur	Augmentation de la valeur
BE-Print	Achat et intégration d'appareils aux performances optimales pour imprimer, copier et numériser. Gestion et maintenance des appareils et des données.	Exploitation au sens large ⁴ (d. périodiques)	4 864 002	0	0
		Conseils et développement ⁵ (d. uniques)	300 312	0	0
Total annuel dépenses uniques			300 312		
Total annuel dépenses périodiques			4 864 002		
Grand total annuel			5 164 314		
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)			5 164 314		
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend les éléments suivants :					
- Conseils (CHF 50 000) : recours à des spécialistes externes. - Développement (CHF 250 000) : développements de la solution actuelle BE-Print en fonction des besoins de l'exploitation.					

OIO					
en CHF			2019		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³	Brève description	Charge par nature		Maintien de la valeur	Augmentation de la valeur
BE-Support	Réception et tri de toutes les demandes concernant l'informatique, communication des résultats et envoi d'informations en allemand et en français. Résolution la plus rapide possible des pannes et dérangements, si nécessaire sur place.	Exploitation au sens large ⁴ (d. périodiques)	77 609	0	0
		Conseils et développement ⁵ (d. uniques)	30 031	0	150 000
Total annuel dépenses uniques			180 031		
Total annuel dépenses périodiques			77 609		
Grand total annuel			257 640		
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)			257 640		
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend les éléments suivants :					
• Développement (CHF 30 000) : développement et optimisation permanents des services et processus d'assistance existants.					

OIO					
en CHF			2019		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³	Brève description	Charge par nature		Maintien de la va- leur	Augmentation de la valeur
BE-Voice	Téléphone, téléphonie mobile, vidéocommuni- cation, dialogue en ligne et solutions pro- fessionnelles de centre de contact (communi- cations unifiées, UCC).	Exploitation au sens large ⁴ (d. périodiques)	4 425 987	0	0
		Conseils et déve- loppement ⁵ (d. uniques)	180 488	0	0
Total annuel dépenses uniques			180 488		
Total annuel dépenses périodiques			4 425 987		
Grand total annuel			4 606 475		
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)			4 606 475		
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend les éléments suivants :					
• Développement (CHF180 000) : développements de l'actuelle solution BE-Voice en fonction des besoins de l'exploitation et recours à des spécialistes.					

OIO					
en CHF			2019		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³	Brève description	Charge par nature		Maintien de la valeur	Augmentation de la valeur
BE-Web	Pages Web standardisées et conviviales, système de gestion des contenus performant et nouvelles fonctions Internet.	Exploitation au sens large ⁴ (d. périodiques)	1 208 689	0	0
		Conseils et développement ⁵ (d. uniques)	201 607	0	0
Total annuel dépenses uniques			201 607		
Total annuel dépenses périodiques			1 208 689		
Grand total annuel			1 410 295		
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)			1 410 295		
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend les éléments suivants :					
• Développement (CHF 200 000) : dépenses uniques encourues pour le futur aménagement des plateformes Web, en particulier pour appliquer les exigences de la Conférence WEB.					

OIO					
en CHF			2019		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³	Brève description	Charge par nature		Maintien de la va- leur	Augmentation de la valeur
Formation TIC	Formations à la carte pour des cours en ligne en tout lieu et à toute heure	Exploitation au sens large ⁴ (d. périodiques)	0	0	0
		Conseils et déve- loppement ⁵ (d. uniques)	582 406	0	0
Total annuel dépenses uniques			582 406		
Total annuel dépenses périodiques			0		
Grand total annuel			582 406		
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)			582 406		
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend les éléments suivants :					
• Développement (CHF 582 000) : dépenses uniques pour créer des modules de formation aux produits et services de l’OIO (apprentissage électronique).					

OIO					
en CHF			2019		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³	Brève description	Charge par nature		Maintien de la va- leur	Augmentation de la valeur
Conseils TIC	Assistance et conseils dans tous les domaines TIC et dans le domaine des marchés publics dans l'ensemble du canton	Exploitation au sens large ⁴ (d. périodiques)	316 451	0	0
		Conseils et développement ⁵ (d. uniques)	244 888	0	0
Total annuel dépenses uniques			244 888		
Total annuel dépenses périodiques			316 451		
Grand total annuel			561 339		
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)			561 339		
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend les éléments suivants :					
Conseils (CHF 244 000) : conseils fournis par des tiers, assistance à la gestion des TIC et des marchés publics (conseils en matière de marchés publics, de législation sur les TIC, de gestion des services informatiques et de gestion de la qualité).					

OIO					
en CHF			2019		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³	Brève description	Charge par nature		Maintien de la va- leur	Augmentation de la valeur
Gestion de projets TIC	Conseils lors de la réalisation de projets TIC, appel à des responsables de projet pour des projets et programmes TIC	Exploitation au sens large ⁴ (d. périodiques)	0	0	0
		Conseils et développement ⁵ (d. uniques)	1 930 538	0	1 200 000
Total annuel dépenses uniques			3 130 538		
Total annuel dépenses périodiques					
Grand total annuel			3 130 538		
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)			3 130 538		
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend les éléments suivants :					
● Développement (CHF 1 930 763) : projets eDéménagement, harmonisation smartphones et abonnements, Sécurité de l'information BE, assistance au public, numérisation du courrier reçu, outil de gestion des modèles et autres projets stratégiques.					

OIO					
en CHF			2019		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³	Brève description	Charge par nature		Maintien de la valeur	Augmentation de la valeur
Conseils SIPD	Conseils en matière de sûreté de l'information et de protection des données pour des applications et des projets	Exploitation au sens large ⁴ (d. périodiques)	0	0	0
		Conseils et développement ⁵ (d. uniques)	150 156	0	0
Total annuel dépenses uniques			150 156		
Total annuel dépenses périodiques					
Grand total annuel			150 156		
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)			150 156		
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend les éléments suivants :					
• Conseils (CHF 150 000) : honoraires de consultants, d'experts et de spécialistes externes, réalisation d'audits de sécurité, etc.					

Total OIO		
Groupe de produits Informatique et organisation		
en CHF	2019	
Total annuel dépenses uniques	12 573 547	
<i>dont CI</i>	1 350 000	
Total annuel dépenses périodiques	81 826 354	
<i>dont CI</i>	0	
Grand total annuel	94 399 901	
<i>dont CI</i>		1 350 000
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)		94 399 901

ⁱ Application, produit ou service, projet

ⁱⁱ Prix du service et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance (OIO ou exploitation des centres de calcul)

ⁱⁱⁱ Y c. coûts de projet